



L'EDITO du Président

MERCI et FÉLICITATIONS à tous !

MERCI pour tous les efforts menés ensemble pour faire diminuer durablement nos déchets depuis quelques années : l'attention portée à l'achat d'emballages recyclables, au réemploi des objets et des matériaux, aux consignes de tri, au compostage et au tri des biodéchets collectés aussi en apport volontaire à Fontenay-le-Comte.

FÉLICITATIONS à chacun de nous pour le chiffre en baisse des ordures ménagères sur le 1^{er} semestre 2024 : 46 kg/habitant (contre 48 kg en 2023, population INSEE).

Tous ces gestes permettent de compenser l'évolution des charges et taxes extérieures qui impactent le fonctionnement du Sycodem. Ils participent à ne pas augmenter la redevance des particuliers en 2025.

Nous poursuivons nos actions pour maintenir ce cap, grâce, récemment, à l'ouverture de ReCYCLE et au détournement des vélos jetés en déchèterie ; grâce aussi à l'installation de caméras pour lutter contre les dépôts sauvages au pied des conteneurs d'apport volontaire.

Continuons à nous mobiliser ensemble !

Stéphane GUILLON

Bienvenue à ReCYCLE

L'atelier solidaire ReCYCLE a ouvert ses portes samedi 21 septembre à Fontenay-le-Comte. Dès les premières heures, des vélos de seconde main, remis en état et organes de sécurité contrôlés, ont été vendus aux visiteurs. N'hésitez pas à pousser les portes de ReCYCLE, vous y découvrirez des vélos adultes, enfants, tout-terrain, des accessoires, des casques, etc. vendus à prix solidaire. Les recettes bénéficient à Emmaüs Fontenay-le-Comte qui gère le site, et forme, par la même occasion, des réparateurs qualifiés.

A venir : des ateliers de remise en selle et d'apprentissage en draisiennne.

 98 Bd des Champs Marot - Fontenay-le-Comte
(entre l'E^{se} OCEA et la déchèterie)

 mardi-mercredi-vendredi-samedi
de 9h à 12h et de 14h à 17h30

 Facebook et Instagram : @atelierrecycle
02 51 51 01 10



Le samedi 21 septembre ReCYCLE a été inauguré en présence notamment de M. le Sous-Préfet de Fontenay-le-Comte.

Redevance incitative 2025



Pas d'augmentation sur la grille tarifaire des particuliers en 2025. Retrouvez le détail des montants de votre redevance sur www.sycodem.fr

Composter ses déchets alimentaires

Pour vous aider à réduire le volume de vos poubelles d'ordures ménagères, le Sycodem met à disposition un composteur individuel à votre adresse. Si vous n'en n'avez pas, contactez les services : www.sycodem.fr/nous-contacter.

Les consignes de tri des biodéchets :

L'info !

A Fontenay-le-Comte, si vous n'avez pas de place pour un composteur :

- des composteurs collectifs sont ouverts par des habitants bénévoles le samedi,
- des conteneurs d'apport volontaire pour les déchets alimentaires sont accessibles 24h/24 en centre-ville.

A retrouver sur www.sycodem.fr, rubrique "Des solutions pour réduire mes déchets".



Les 4 règles d'or du compostage :

1 Apporter un bon mix de déchets

Équilibrer le mélange avec les déchets humides (épluchures de fruits et légumes) et les déchets secs (branches broyées, feuilles mortes, essuie-tout et mouchoirs en papier).



2 Fragmenter les déchets

Afin de faciliter l'action des micro-organismes, coupez les déchets en petits morceaux. Cela accélérera le compostage.



4 Surveiller l'humidité

Quand il y en a trop, cela empêche l'aération, freine le compostage et dégage de mauvaises odeurs. Pas assez ? Les déchets deviennent secs, les micro-organismes meurent et le processus s'arrête.



3 Aérer le compost

Effectuez un brassage régulier avec une fourche afin d'oxygéner le mélange.



Réduire le gaspillage alimentaire

Encore **25 kg** de déchets alimentaires se retrouvent dans la poubelle d'un Français*. Un chiffre proche de la réalité sur le territoire du Sycodem.

Pour inverser la tendance, des ateliers-cuisine sont organisés à destination de tout public pour apprendre à cuisiner les restes de repas et inventer de nouvelles recettes.

Pensez à vous inscrire, c'est gratuit ! Retrouvez le programme sur www.sycodem.fr (rubrique "Des solutions pour réduire mes déchets").



Ne jetez plus vos végétaux !

Les végétaux sont une ressource pour votre jardin : ils y poussent donc pourquoi les transporter pour les jeter ???! Des solutions existent qui permettent aussi de faire des économies de carburant !



Broyage :

Le broyat de branches sèches peut être ajouté à votre compost pour aérer sa structure. Ce broyage vous permet aussi d'obtenir un paillis intéressant pour matérialiser des allées ou limiter la repousse des adventices¹ dans les parterres. Le broyat de branches fraîches (BRF) permet d'enrichir un sol dégradé ou d'apporter un structurant fibreux. Il est faible en azote.

✓ Le Sycodem subventionne à hauteur de 20 % l'achat d'un broyeur de végétaux (conditions sur www.sycodem.fr, rubrique "Des solutions pour réduire mes déchets").



Paillage :

Vous pouvez pailler avec du broyat de végétaux, mais aussi des feuilles et même du carton. Le paillage permet de conserver l'humidité du sol, réguler sa température, réduire les arrosages, limiter la pousse des adventices...

Compostage :

Vous pouvez ajouter un peu de pelouse dans votre composteur, mais en petites quantités pour éviter qu'elle n'asphyxie la décomposition des biodéchets. Au contraire les feuilles et plantes fanées sont les bienvenues, tout comme le broyat de végétaux.

✓ Compostez vos feuilles dans une "tour à feuilles". Facile à installer avec quelques piquets et un morceau de grillage, elle permettra de stocker les feuilles tombées, jusqu'à leur décomposition en compost riche en humus² (comme le tapis naturel des feuilles au pied des arbres en forêt).



Haie sèche :

(ou haie de Benjes) Une fois 2 rangées de piquets plantés alignés et parallèles, les branches inutilisées sont simplement entassées dans l'espace intermédiaire. Cette haie de bois fera office de brise-vent, rempart contre le vent et abri pour les hérissons et autres...

✓ Voir un exemple sur la Ressourcerie Végétale à Fontenay-le-Comte.



Tressage :

A la fois utile pour délimiter des parterres ou des allées, la technique du tressage permet aussi de réutiliser les branches souples taillées en vert.

✓ Des guides pratiques dans les publications du CAUE de Vendée sur www.caue85.com ; et des techniques en ligne sur internet.



¹ adventices : "mauvaises herbes" ; ² humus : terre provenant de la décomposition des végétaux.

Trions nos emballages

En Vendée tous les emballages se trient. Une seule question à se poser : est-ce un emballage ? A l'achat, contenait-il quelque chose ? OUI : alors direction le recyclage.



En cas de doute, pour éviter que votre bac jaune soit refusé à la collecte, consultez Trivaou sur www.trivalis.fr : entrez le nom de votre déchet et votre commune : vous découvrirez son exutoire.

EMBALLAGES RECYCLABLES

Les emballages en plastique

Attention, les emballages ne doivent pas être imbriqués

Bouteilles, Flacons

Pots, Boîtes, Barquettes

Sacs, Sachets, Films

VIDES

Les emballages en carton et les briques alimentaires

Les emballages en métal, même les petits

Mars 2017

VERRE RECYCLABLES

VIDES

Bouteilles en verre

Pots et Bocaux en verre

SANS CAPSULE

SANS BOUCHON

SANS COUVERCLE

A DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

- miroir
- ampoule
- porcelaine
- vaisselle
- verre à boire
- carrelage

Mars 2017



Cherchez l'erreur ???

Tout déchet et encombrant a une destination bien précise qui respecte la réglementation et assure sa valorisation. **Aucun déchet n'est destiné à rester au pied des conteneurs !**

- *des bouteilles en verre ?* il suffit de les déposer **DANS** le conteneur et non au pied...
- *des cartons bruns ?* il ne s'agit ni de papier, ni d'emballages ménagers. Déposés en déchèterie ils pourront être recyclés.
- *du mobilier, des appareils électriques ?* les conteneurs ne sont pas des points de collecte en vrac : ces objets sont destinés aux déchèteries ou au don s'ils sont encore utilisables.

Le respect de ces consignes est l'affaire de tous !

Les frais de ramassage, nettoyage et traitement de ces dépôts sauvages nous impactent tous...



Lutter contre les déchets abandonnés

Sur la ville de Fontenay-le-Comte, les conteneurs d'apport volontaire sont surveillés... Pour information, tout abandon de déchets est verbalisé.

Sycodem Sud Vendée
Pôle environnemental du Seillot
Allée Verte
85 200 FONTENAY LE COMTE
tél : 02 51 50 75 35
accueil@sycodem.fr

Directeur de la publication : M. Stéphane Guillon, Président
Conception : Service Communication Sycodem Sud Vendée
Impression : Imprimerie LIO (Luçon)
Crédits : Sycodem/Liner Communication/StockLib
ISSN : 2650-2771

www.sycodem.fr

Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement

